



LE STATUT DE RÉFUGIÉ

L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (O.F.P.R.A.) et la C.R.R. accordent ou non le statut sur la base de la Convention de Genève qui stipule :

"Le terme de « réfugié » s'appliquera à toute personne (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait :

- *de sa race,*
- *de sa religion,*
- *de sa nationalité,*
- *de son appartenance à un groupe social,*
- *ou de ses idées politiques,*

(qui) se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...)"

(Convention de Genève de 1951, §2, Sect.A, Art.1)

☛ **Le statut de réfugié conventionnel et la protection subsidiaire permettent d'obtenir une carte de séjour, la couverture sociale et le droit de travailler.**



QUELQUES REPÈRES

SUR LES RÉFUGIÉS EN FRANCE

En 2007, 35 520 premières demandes de statut de réfugié ont été déposées à l'O.F.P.R.A., en provenance (par ordre décroissant)* de :

- ◆ Europe : 14 368
- Afrique : 11 829
- Asie : 7 770
- * Amériques : 1 352

* Apatrides : 201

En 2007, 8 781 personnes ont obtenu le statut de réfugié, soit par l'O.F.P.R.A. soit après un recours auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile).

SUR LES RÉFUGIÉS A L'A.D.A

En 2007, l'A.D.A. a accompagné 258 nouveaux demandeurs d'asile, dont :



- Afrique : 50,8%
- ◆ Europe : 48%
- Asie : 1,2%
- * Amériques : 0%

Au total, 1000 personnes sont venues à l'A.D.A. y demander un appui.

** D'après les chiffres de l'O.F.P.R.A..*



HISTOIRE DE L'A.D.A.

L'A.D.A. - Accueil Demandeurs d'Asile - a été créé en 1986 à Grenoble, sous l'impulsion de bénévoles d'Amnesty International.

Progressivement, l'A.D.A. a établi des liens avec les institutions en charge des demandeurs d'asile.

Il travaille aujourd'hui en concertation avec l'ADATE (Association départementale d'Accueil des Travailleurs étrangers), l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et Migrations (A.N.A.E.M.), le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble (C.C.A.S.), et échange régulièrement avec le Cèdre, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (C.A.D.A.).

L'A.D.A. gère une aide du C.C.A.S. de Grenoble aux primo-arrivants (d'un montant de 61€ pour 2007).

Ses actions sont aussi rendues possibles par le concours financier du Secours Catholique, du Diaconat Protestant, d'Amnesty International et de la Cimade ainsi que par des subventions du Conseil Général et de la ville de Grenoble.

L'A.D.A. fonctionne exclusivement avec des bénévoles (une vingtaine en 2007) qui assurent les permanences et les traductions.

L'ADA s'est constituée le 3 octobre 2002 en association loi 1901, et est agréé par la Préfecture de l'Isère pour la domiciliation postale.



LES ACTIVITÉS DE L'A.D.A.

- Proposer un espace de parole où les demandeurs d'asile sont écoutés et soutenus tout au long de leur parcours.



- Les accompagner dans leurs démarches administratives auprès de la Préfecture, l'O.F.P.R.A. et la C.R.R. :

- les domicilier et gérer leur courrier ;
- retranscrire et affiner le récit pour le dossier OFPRA et pour le recours ;
- participer au financement des déplacements à l'O.F.P.R.A. et à la C.R.R. (à Paris) ;
- produire les traductions nécessaires.



- Gérer les chèques transport T.A.G..



- Alerter les pouvoirs publics sur la situation des demandeurs d'asile en France.

PERMANENCES DE L'A.D.A.

(Accueil Demandeurs d'Asile)

Tous les mardis et vendredis

Le matin de 9h à 12h



e.mail : accueil@ada-grenoble.org
www.ada-grenoble.org



Notre mission :

*Aider les personnes persécutées
dans leur pays à obtenir le
statut de réfugié
et défendre le droit d'asile.*

A.D.A.
6 rue Berthe de Boissieux
38 000 GRENOBLE
tél : 04 76 42 84 73
tél/fax: 04 76 50 14 55
Association loi 1901 N° 0381030414